



**Extrait du procès-verbal du comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté de Charlevoix**

Tenu le 27 août 2008 sous la présidence de monsieur Jean-Guy Bouchard, préfet suppléant et les maires suivants :

<b>MM</b>	<b>Rénauld Marier</b>	<b>Saint-Hilarion</b>
	<b>Bertrand Bouchard</b>	<b>Les Éboulements</b>
	<b>Simon Bouchard</b>	<b>Saint-Urbain</b>
	<b>Jean Fortin</b>	<b>Baie Saint-Paul</b>

Mme Karine Horvath, directrice générale est également présente.

**9-EXAMEN STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

**ATTENDU QUE** l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

**ATTENDU QUE** si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

**ATTENDU QUE** la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

**ATTENDU QUE** le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que la MRC de Charlevoix fasse parvenir une lettre ou un mémoire à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

(SIGNÉ)

JEAN-GUY BOUCHARD, PRÉFET SUPPLÉANT

(CONTRESIGNÉ)

KARINE HORVATH DIRECTRICE GÉNÉRALE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME** du livre de délibérations du conseil de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix.

**DONNÉE** à Baie Saint-Paul, ce troisième jour de septembre de l'an deux mille huit (03 septembre 2008)

4, PLACE de L'ÉGLISE, LOCAL 201, BAIE-SAINT-PAUL (QUÉBEC) G3Z 1T2  
TÉ: (418) 435-2639 • TÉLÉC: (418) 435-2666 • mrc@mrccharlevoix.ca • www.mrc-charlevoix.com

RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHERE (UNESCO)